

Suivis sur cas de LTI à Saint-Félix-de-Valois

Communiqué à tous les producteurs et intervenants du secteur avicole du Québec

État de la situation

Il n'y a pas eu de nouveau cas de LTI depuis le 7 novembre dernier. À ce jour, 3 sites de production de reproducteurs de race lourde et 8 sites de production de poulet à griller ont été infectés. Tous les oiseaux infectés et re-vaccinés des sites de reproducteurs de race lourde auront été abattus en date du 9 janvier prochain. Pour les sites de poulets à griller, 4 ont complété deux cycles de vaccination à la fin novembre, 2 autres les auront complétés en décembre et les 2 derniers en janvier et mars prochain.

La période d'incubation de la LTI, entre le moment d'introduction du virus dans un troupeau et la manifestation des signes cliniques, est habituellement entre 6 et 12 jours. Cependant, entre les cas #9 (30 août) et #10 (2 octobre) et entre les cas #10 et #11 (7 novembre), il s'est écoulé plus d'un mois. Cette situation suggère que le virus circule probablement encore dans la région et que la vigilance est toujours de mise. Le temps froid et humide est aussi un facteur contribuant à la survie du virus dans l'environnement.

Message à tous les producteurs avicoles dans la zone à risque de Saint-Félix-de-Valois et Sainte-Élisabeth

Suite à une conférence téléphonique des médecins vétérinaires du Réseau aviaire élargi du MAPAQ et compte tenu du bilan de la situation décrit ci-dessus, **il est recommandé de poursuivre la vaccination pour un autre cycle de production** (A-154 : 23 décembre 2018 au 16 février 2019) pour tous les sites de production dans la zone à risque définie sur la **carte ci-jointe**.

De plus, afin de valider si le virus circule encore au niveau des sites infectés, les vétérinaires ont recommandé de tester les sites de production de poulet à griller qui ont eu la maladie. **Les tests doivent être faits par site de production, sur les oiseaux dans un bâtiment où la maladie était présente, et ce lors de la dernière semaine avant l'expédition.** Les éleveurs concernés seront contactés par leur vétérinaire traitant pour la réalisation de ces tests et l'EQCMA assumera les frais des analyses en laboratoire.

Une autre conférence téléphonique des médecins vétérinaires concernés aura lieu vers la fin janvier afin de faire un nouveau bilan de la situation et déterminer si la situation est sous contrôle.



ATTENTION : VACCINATION ET BIOSÉCURITÉ

Vaccination : Nous rappelons que la vaccination est le meilleur outil de protection contre la maladie.

Cependant, pour maximiser l'efficacité du vaccin, il doit être accompagné de mesures de biosécurité appliquées rigoureusement.

Tous les producteurs avicoles dans la zone à risque sont invités à poursuivre la mise en application des mesures de biosécurité suivantes :

EQCMA, 555, boul. Roland-Therrien, bureau 100, Longueuil (Québec) J4H 3Y9

Tél : 450 679-0540, poste 8697 – Fax : 450 463-5298 – Courriel : martinpelletier@eqcma.gc.ca

- vaccination au couvoir de tous les nouveaux lots d'oiseaux introduits dans les poulaillers;
- chauffage du fumier, même pour les lots vaccinés, à une température de 100°F (38°C) pendant 4 jours et laver et désinfecter les entrées d'air avant l'entrée des nouveaux lots;
- minimiser les déplacements d'employés sur les sites à l'extérieur de la zone à risque;
- application rigoureuse des mesures du *Protocole de biosécurité courante pour les producteurs et les employés à la ferme* de l'EQCMA, qui peut être consulté sur le site internet de l'EQCMA au lien suivant : <http://www.eqcma.ca/biosecurite/protocoles-biosecurite-courante-code-vert>.

Si vous avez des questions sur l'application de mesures de biosécurité particulières à votre site de production, nous vous recommandons de consulter votre médecin vétérinaire.

Nous vous tiendrons informés de l'évolution de la situation.

